

Question de Daniel Senesael à Vincent Van Quickenborne concernant l'exploitation minière des fonds marins

Monsieur le Ministre,

Du 10 au 28 juillet 2023, s'est tenue la seconde partie de la 28e session du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM). Cet événement relevait d'une importance toute particulière dans la mesure où une décision était attendue quant à la réglementation internationale de l'exploitation minière des fonds marins.

Pour rappel, passé le 9 juillet, et en l'absence de réglementation, des projets d'exploitation minière de grande ampleur dans le Pacifique – comme celui sponsorisé par Nauru – pourraient être engagés.

Or, actuellement, les connaissances scientifiques à disposition ne suffisent pas pour déterminer l'impact de cette activité sur les fonds marins et leur biodiversité. Aussi, de nombreux scientifiques et organisations plaident pour qu'aucun projet d'exploitation ne soit lancé tant que nos connaissances ne permettent pas de concevoir une réglementation environnementale forte.

Monsieur le Ministre, mes questions sont les suivantes :

1. Pouvons-nous avoir votre retour sur cet événement, ainsi que sur la position défendue par la Belgique ?
2. Nous devons aujourd'hui souligner qu'aucun code minier, qu'aucune réglementation – laquelle aurait nécessairement été parcellaire – n'a été adoptée, contrairement à ce que souhaitaient les pays favorables à l'exploitation. Ceci est positif. Toutefois, nous devons déplorer l'absence de décision en faveur d'un moratoire ou d'une pause de précaution. Il a plutôt été choisi d'établir un calendrier à horizon 2025 pour la réalisation d'un code minier. Pouvons-nous obtenir de plus amples informations à propos de ce calendrier ? Qu'advierait-il si les conditions environnementales strictes posées par de nombreux pays – dont la Belgique – n'étaient pas respectées d'ici là ? Quelles garanties avons-nous que ces conditions soient pleinement respectées ?
3. En outre, qu'en est-il du projet d'exploitation minière sponsorisé par Nauru et des projets similaires ? L'échéance du 9 juillet étant dépassée, ceux-ci risquent-ils d'être lancés en l'absence de code minier ?
4. La question du manque de transparence de l'AIFM, souvent – et cet été encore – pointé du doigt par les observateurs, a-t-elle été évoquée ?
5. Comment la Belgique se prépare-t-elle à la poursuite des négociations au sein de l'AIFM ?

Je vous remercie.